Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Délai convocation restitution permis

Par romain

Bonjour il y a plus d'un an j'ai eu une suspension administrative de 6 mois pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique avec + de 0.80g par litre de sang.
Suite a ca j'ai été jugé il y a 45 jours et ma peine est de 7 mois de suspension, je dois donc refaire un mois.
Le BEX m'indique que j'ai un délai de 45 jours pour faire appel au jugement et qu'a l'issue des 45 jours si je n'ai pas fait opposition je serrais convoqué par le service de gendarmerie pour aller déposer mon permis.
Les 45 jours sont écoulé aujourd'hui mais je n'ai toujours pas reçus de convocation, est-ce normal? Ai-je le droit de conduire jusqu'à la convocation?
Merci de vos réponses